



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>ème</sup> séance du mardi 10 décembre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/38 de la Municipalité, du 10 octobre 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de valider le transfert des biens-fonds 272 et 366 de la commune d'Epalinges, propriétés de la Commune de Lausanne, du patrimoine administratif au patrimoine financier ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à la vente à la Commune d'Epalinges des trois emprises A, B et C situées sur les biens-fonds 272, 344 et 366 de la commune d'Epalinges, selon le plan de mutation joint en annexe 2, pour un prix total de CHF 2'592'913.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à constituer au profit de la Commune d'Epalinges une servitude d'usage de durée indéterminée, révocable en tout temps, située sur les biens-fonds 272, 344 et 366 de la commune d'Epalinges, correspondant à la surface teintée en vert sur l'emprise D du plan de servitudes joint en annexe 5, contre paiement d'une indemnité unique de CHF 417'950.- ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer la convention de majoration du prix de vente des sur-faces susceptibles de faire l'objet d'un nouveau plan d'affectation qui est jointe en an-nexe 8 au présent préavis ;
5. d'accepter la comptabilisation de CHF 1'093'247.- dans les comptes de fonctionnement du Service de l'eau, au titre de bénéfice de l'opération ;
6. d'accepter l'augmentation du crédit d'acquisition de la législature d'un montant de CHF 1'917'616.-.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix décembre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :